

Protocole sanitaire de rentrée

Nom de l'école : Louis PASTEUR Commune : LAMBERSART

Principes généraux qui guident la mise en œuvre de ce protocole de fonctionnement :

1. Assurer l'accueil

2. Assurer la sécurité sanitaire

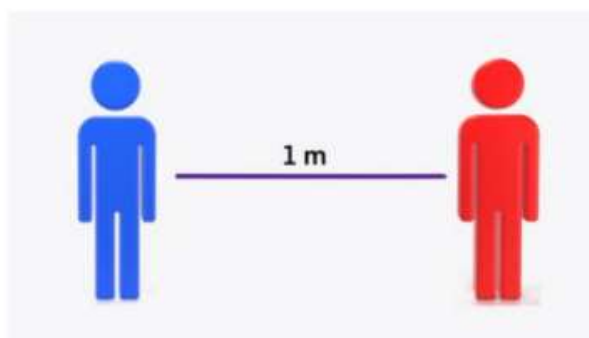
- Appliquer les gestes barrières
- Maintenir la distanciation sociale
- Limiter au maximum le brassage des élèves
- Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Protocole de Rentrée - École Élémentaire

Préambule :

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école. Ils en informent le directeur.

L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires n'est pas interdit. Il doit néanmoins se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Ils doivent porter un masque de protection et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre.



Dans les espaces clos (salles de classe, bibliothèques, etc.), la distanciation physique n'est pas obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves. Néanmoins, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves notamment dans les salles de classe.

Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas.

Les règles essentielles du Protocole Sanitaire

Les gestes barrières rappelés ci-après, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde.



Le fonctionnement des écoles se déroule dans le STRICT RESPECT des consignes sanitaires.

Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. L'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être possible. Elle se fait sous l'étroite surveillance d'un adulte.

Il se fait :

- à l'arrivée dans l'école
- avant chaque repas ;
- après être allé aux toilettes ;
- le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distanciation physique.

Le port du masque

Pour les personnels

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour les personnels en présence des élèves et de leurs responsables légaux ainsi que de leurs collègues, tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.

Pour les élèves

Les recommandations des autorités sanitaires indiquent que : pour les élèves des écoles élémentaires, le port du masque n'est pas recommandé mais des masques sont à disposition pour équiper les enfants présentant des symptômes dans l'attente de leur départ de l'école ;

La ventilation des classes et autres locaux

L'aération des locaux est la plus fréquente possible et dure au moins 15 minutes à chaque fois. Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner (en l'absence de personnes) et pendant le nettoyage des locaux. Cette aération doit avoir lieu au minimum toutes les 3 heures.

La limitation du brassage des élèves

La limitation du brassage entre groupes d'élèves (classes, groupes de classes ou niveaux) n'est pas obligatoire. Toutefois, l'organisation du déroulement de la journée et des activités scolaires limite, dans la mesure du possible, les regroupements et les croisements importants entre groupes.

Pour éviter les regroupements à l'entrée de l'école, l'accueil s'effectuera sur quinze minutes. Ces horaires permettent aux fratries d'être accueillies en même temps et de pouvoir terminer en même temps l'école pour le service de restauration.

Horaires de L'école

Horaires		Classes
8h20 - 8h25	12h05	Mme THURLURE Mme MOSHASHAI Mr SAGOT
8h25 - 8h30	12h05	Mme FAVIER Mme AL SUGHAYYR Mme CRAMMER
8h30 - 8h35	12h05	Mme RICART Mr HUGEUX

L'accueil se fait directement en classe.

Concernant l'accueil de l'après-midi, et à la vue du nombre important d'enfants mangeant au restaurant scolaire, il n'a pas d'accueil échelonné.

Horaires	Classes
13h55 - 14h05	Mme THURLURE Mme MOSHASHAI Mr SAGOT
13h55 - 14h05	Mme FAVIER Mme AL SUGHAYYR Mme CRAMMER
13h55 - 14h05	Mme RICART Mr HUGEUX

Pour la sortie des classes, elle s'effectue sur quinze minutes, dans l'ordre de l'accueil du matin.

Horaires	Classes
16h25	Mme THURLURE Mme MOSHASHAI Mr SAGOT
16h30	Mme FAVIER Mme AI SUGHAYYR Mme CRAMMER
16h35	Mme RICART Mr HUGEUX

Il est demandé aux parents de ne pas stationner devant l'école, une fois leur(s) enfant(s) repris.

Les fratries

Dans la mesure où les classes qui reprennent comportent des fratries, les enfants seront accueillis en même temps afin de permettre aux familles de ne pas devoir venir plusieurs fois à l'école.

De même, le soir, les fratries seront remises conjointement aux parents

Les récréations :

Les récréations sont échelonnées selon le planning suivant :

MATIN

10h - 10h15	Cour 1	Mr SAGOT - Mme AL SUGHAYYR
	Cour 2	Mme THURLURE - Mme MOSHASHAI

10 minutes pour permettre aux classes de passer aux toilettes et de se laver les mains.

10h25 - 10h40	Cour 1	Mme RICART - Mr HUGEUX
	Cour 2	Mme CRAMMER - Mme FAVIER

APRES-MIDI

15h - 15h15	Cour 1	Mr SAGOT - Mme AI SUGHAYYR
	Cour 2	Mme THURLURE - Mme MOSHASHAI

10 minutes pour permettre aux classes de passer aux toilettes et de se laver les mains.

15h25 - 15h40	Cour 1	Mme RICART - Mr HUGEUX
	Cour 2	Mme CRAMMER - Mme FAVIER

Chaque enseignant surveille sa classe durant les temps de récréation.

Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est également réalisé au minimum une fois par jour.

L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé. La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise.

En cas de doute

Si l'équipe relève la fièvre d'un enfant, la température pourra être prise, par thermomètre frontal. Si la température excède 37°8, les parents seront appelés. Dans ce cas, l'enfant sera isolé dans un lieu de confinement situé dans la salle jouxtant la classe de Mr HUGEUX. Le protocole en annexe sera alors appliqué.

PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS SUSPECT

1- En cas de survenue de symptômes évocateurs avec ou sans fièvre chez un élève :

Les symptômes évocateurs sont : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

Conduite à tenir :

- Isolement immédiat de l'élève avec un masque à l'infirmierie ou dans une pièce dédiée permettant la surveillance de l'élève dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des mesures barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- Prise de la température avec un thermomètre sans contact.
- Appel sans délai des parents pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les mesures barrières.
- Rappel par les responsables de l'école ou de l'établissement de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et s'assurer, en lien avec le médecin traitant, de la réalisation d'un test de dépistage de leur enfant dans un centre prévu à cet effet.
- Prévenir le personnel de santé de l'éducation nationale référent pour l'aide à l'analyse des contacts de l'élève depuis les 48h précédant le début des symptômes, selon les critères de Santé Publique France.
- Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires
- Nettoyage dans le cadre du protocole habituel par les personnels des locaux et objets touchés dans les 48h précédentes.
- Poursuite stricte des mesures barrières.

En cas de test positif :

- Information de la collectivité de rattachement et des services académiques par le responsable de l'établissement. Les services académiques définissent en lien avec les autorités sanitaires les modalités de dépistage des autres élèves et personnels. Des dépistages pourront être organisés au sein de l'école ou de l'établissement selon les modalités définies par les autorités sanitaires et académiques.
- La famille est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par un médecin ou un membre de l'équipe mobile locale COVID-19 pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée étant donné le contexte.
- Information des personnels et des parents des élèves ayant pu entrer en contact avec l'enfant malade selon le plan de communication défini par l'établissement.

2. En cas de survenue de symptômes évocateurs chez un adulte :

Conduite à tenir :

- Isolement de l'adulte avec un masque dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des mesures barrières.
- Rappel par les responsables des établissements de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décide si un test de dépistage est nécessaire et donne un avis sur la reprise du travail.